

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 juillet 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Georgette BARBET

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE : M RANTONNET, MME PETIT,
M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, MME QUIBLIER, M CALABRE,
MME BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, M BONNEMAN, MME REY,
M DE PARISOT DE BERNECOURT, M SADOT, MME PRUNARET M TREMBLEAU,
MME POULARD, M GUILLON, MME BARBET, MME SANTOS-MALSCH,
MME ELLENBERGER, M LAMBERT, MME FAÏ, M KRETZSCHMAR, M GUIBERT,
M RIVIER**

**MEMBRES REPRÉSENTÉS : MME SALEMBIER-MICHEL, MME JAUFFRET,
M ROUX, MME D'HONNEUR, MME RODAMEL, MME JAMBON, MME DUMONT,**

MEMBRE ABSENT : M CORTIAL,

OBJET : PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

PRODUITS IRRÉCOUVRABLES
Délibération n°2017-07-07

Rapporteur : Serge CALABRE

Le comptable du Trésor chargé du recouvrement des produits communaux nous informe que plusieurs titres de recettes sont irrécouvrables. Les redevables concernés ne peuvent plus faire l'objet des procédures de recouvrement contentieuses.

Il vous est donc proposé d'admettre en créances irrécouvrables les titres de recette joints en annexe.

Ces créances résultent :

- d'impayés périscolaires pour 1 872,64 €, dont 67,88 € pour lesquels la commission de surendettement des particuliers du Rhône a décidé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du redevable.
- d'insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, pour 139,50 €.

Ces admissions en non valeur se traduiront par un mandat émis au chapitre 65, article 6541, fonction 01 pour un montant total de 2012,14€.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer et admettre en non valeur les créances impayées tel que présentées ci dessus.

Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 juin 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

- ADMET en non valeur les créances impayées ci annexées, **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 JUILLET 2017

Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

ANNEXE :
LISTES DES TITRES A ADMETTRE EN NON VALEUR

exercice	N° du titre	montant
2013	1661	103,08 €
2013	2150	12,00 €
2014	3	280,33 €
2014	24	57,26 €
2014	266	152,57 €
2014	277	30,54 €
2014	578	52,36 €
2014	910	48,00 €
2014	1329	54,68 €
2014	1351	6,00 €
2014	1491	9,97 €
2014	1499	47,27 €
2014	1554	15,20 €
2014	1603	43,40 €
2014	1645	47,80 €
2014	1648	43,16 €
2014	1730	16,50 €
2014	1829	33,01 €
2014	1852	46,36 €
2014	1939	83,70 €
2014	1972	71,04 €
2014	1976	78,88 €
2014	1989	72,00 €
2014	2045	27,00 €
2014	2107	42,00 €
2014	2168	4,06 €
2014	2183	37,53 €
2014	2259	7,63 €
2014	2485	83,48 €
2014	2518	18,00 €
2014	2586	9,00 €
2014	2645	50,72 €
2014	2674	14,33 €
2014	2679	35,94 €
2014	2721	10,50 €
2014	2854	6,00 €
2014	2958	10,50 €
2014	2980	18,00 €
2014	3148	24,96 €
2015	2068	139,50 €
2016	934	8,01 €
2016	1161	11,16 €
2016	1283	26,57 €
2016	1588	22,14 €
total		2 012,14 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-07-DE
Date de téltransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017